

Rapport sur le principe de précaution

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Rapport sur le principe de précaution : bilan de son application quatre ans après sa constitutionnalisation (compte-rendu de l'audition publique du 1er octobre 2009) / Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ; [rédigé] par M. Claude Birraux, député et M

Auteur(s) : France Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Autre(s) responsabilité(s) : Birraux, Claude (1946-....) (Secrétaire)
Étienne, Jean-Claude (1941-....) (Secrétaire)

Editeur, producteur : Paris : Assemblée nationale, Sénat, 2009
(91-Courtaboeuf; Impr. Seven)

Description matérielle : 1 vol. (123 p.) : ill., jaquette ill. en coul. ; 24 cm

Collection : [Impressions] Treizième législature Assemblée nationale n° 1964
[Impressions] 2009-2010 Sénat n° 25
Les rapports de l'OPECST 1249-3872

ISBN : 978-2-11-127495-2

EAN : 9782111274952

Appartient à la collection : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
1249-3872 2009

Titre de couverture : [Le principe de précaution, bilan de son application quatre ans après sa constitutionnalisation.]
[Le principe de précaution quatre ans après sa constitutionnalisation.]

Classification décimale Dewey : 363.106 23

Note(s) : OPECST=Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. - N° 1964 des Impressions de l'Assemblée nationale (treizième législature) et n°25 des Impressions du Sénat (session ordinaire de 2009-2010). - Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 9 octobre 2009 et du Sénat le 8 octobre 2009. - Notes bibliogr.

Résumé ou extrait : La charte de l'environnement adoptée en 2005 introduisait le principe de précaution, malheureusement devenu source de controverse. Pour ses défenseurs, il s'agissait, devant la multiplication

des catastrophes écologiques, de permettre aux autorités publiques de prendre les mesures appropriées afin d'éviter un dommage irréversible pour l'environnement, même incertain en l'état des connaissances scientifiques. En revanche, pour ses adversaires, la constitutionnalisation du principe de précaution risquait d'entraver la recherche scientifique, d'étendre la judiciarisation de la société et d'immobiliser l'initiative économique et l'innovation technologique. Quatre ans après, cette audition publique entend dresser le bilan de l'application de ce principe en réunissant à la fois certains acteurs de l'époque, ainsi que des représentants d'entreprises, d'associations, des scientifiques, des juges et des autorités publiques pour les faire témoigner sur les conséquences réelles de la constitutionnalisation du principe de précaution sur leurs activités

Sujet(s) : Principe de précaution Droit France Environnement Droit France

Sujet - Nom commun : Principe de précaution -- France